



Une question ? Une préoccupation ? Remontez-la à vos représentants CFE-CGC Orange

Prochaine Réunion DP le 12 Avril 2018

**Vos élus DP vous défendent au quotidien.
Ils sont vos PORTE-PAROLE auprès de la Direction.**

Leur mission ? Garantir l'application juste et loyale des dispositions qui s'appliquent dans votre établissement en matière de droit du travail et des fonctionnaires, conventions collectives, accords d'entreprise. Vos DP interviennent sur des questions essentielles comme la rémunération, la durée du travail, les conditions de travail et la santé des personnels.

Chaque fois que nécessaire, ils portent vos réclamations individuelles et collectives, auxquelles la Direction est tenue de répondre par écrit lors des réunions mensuelles des DP.

VOS DP sont vos DÉFENSEURS PERSONNELS...

... toujours présents à vos côtés. Votre DP vous conseille, peut vous accompagner lors des entretiens avec votre hiérarchie, vous appuyer dans une démarche de conciliation, mobiliser les ressources disponibles pour vous défendre.

En cas de besoin, il saisit l'Inspecteur du Travail, ou alerte le Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail et la Direction de toute mise en danger des personnels de son établissement.

Vos élus DP CFE-CGC Orange sont formés et régulièrement informés des évolutions du droit des personnels. Ils bénéficient d'appuis juridiques et techniques afin de mieux intervenir pour vous défendre et s'engagent à :

- ♦ Répondre aux questions qui concernent votre emploi, vous accompagner dans vos démarches de mobilité, vous aider à défendre vos augmentations et promotions.
- ♦ Veiller tout particulièrement au respect de la santé et du bien-être des personnels de l'établissement.
- ♦ Exiger une vraie politique d'égalité femme / homme, pas seulement de continuelles mesures de rattrapage, se mobiliser pour développer l'emploi des personnes handicapées et faire supprimer tout type de discriminations.

**Tous les mois, via ce compte-rendu, nous vous tiendrons informés
des réponses de la Direction à vos questions.**

Questions posées par les élus CFE-CGC

Question 5

L'avantage salarié pour la VOD était prévu pour une durée de 3 ans. Ce dispositif a été reconduit au-delà des 3 ans sans communication complémentaire.

Question : Sur quelle période l'avantage salarié VOD va-t-il perdurer ?

Réponse 5

Cette question est hors champ des questions DP.

Dans tous les cas, si cet avantage doit être revu, une communication nationale vers l'ensemble des ayants droits sera effectuée par les équipes du kiosque salariés et de la DRH groupe.

Question 6

Lors d'un retour d'essai, un salarié réintégrant son entité, il est prévu un bilan de compétence avec Orange Avenir.

Pourquoi à l'AE Nord de France, le dispositif n'est pas utilisé ?

Réponse 6

Un seul salarié actuellement a réintégré suite à un essai (depuis mai 2017). Il est suivi par un RRH, le DRH et un conseiller Orange avenir en plus de son manager.

Pour votre information, le salarié a des points prévus avec le DRH et il est accompagné dans son projet professionnel dans l'AE et, s'il le souhaite, dans le Groupe et même hors du Groupe. Comme tous les salariés qui veulent changer de

poste, l'AE accompagne avec Orange avenir, les salariés qui le souhaitent, avec un bilan de compétences préparé en amont ; ceci dans le cas où l'AE ne peut pas proposer de poste au salarié ou si celui-ci le refuse. En ce cas, le salarié n'est pas rémunéré pendant cette période car pas réintégré.

Dans le cas présent, le salarié est accompagné et formé sur un métier porteur de l'AE depuis sa réintégration.

Question 7

Pourquoi lors de la réintégration d'un salarié revenant d'un essaimage, le poste qu'on lui a donné est en dessous de sa qualification ?

Réponse 7

Cette affirmation est erronée, le métier de RAC est positionné actuellement sur 3 niveaux en fonction de la complexité du périmètre en gestion (soit niveau C à Dbis) Actuellement le salarié en phase d'apprentissage est justement en formation avec une montée en compétences progressive sur le métier de RAC dans son niveau de classification.

Question 8

Dans plusieurs DO il est possible de louer les véhicules de pool le weekend, pouvez- vous nous dire si c'est également possible dans la DO NORD ?

Et si oui comment le faire ?

Réponse 8

A ce jour le système n'est pas déployé à la DO Nord, la priorité étant le déploiement d'Orange Auto Partage en mode professionnel,

La location à titre personnel de véhicules de la société Orange le soir et le week-end est prévue pour la fin du S2 2018.

Question 9

De combien de temps dispose un manager pour valider ou refuser une demande de congés déposé dans Anoo ?

Au bout d'un mois sans réponse (demande toujours en attente dans ANOO)

peut-on considérer cette demande de congés comme validée ?

Pour information certains salariés se plaignent des délais trop longs pour la validation des congés.

Réponse 9

Les périodes de congés doivent être arbitrées dans l'ensemble par les équipes managériales (la notion de temps peut être donc un peu plus importante pour les périodes de ponts et congés scolaires) avant le départ en congés.

Toutefois, nous comprenons bien le besoin de visibilité et d'organisation personnelle des salariés. Les demandes de congés doivent être validées et/ou refusées dans un délai raisonnable, soit 1 mois maximum, si le manager, qui a la demande dans son parapheur Anoo, est bien présent au travail.

Un rappel sera fait à la ligne managériale.

Question 10

Des annonces ont été publiées pour recruter 2 Ascoms (1 HDM-1 MDM) ces annonces sont publiées avec un statut D pour le recrutement. Il y a actuellement 1/3 des Ascom en Niveau C ou équivalent fonctionnaire, la direction pourrait-elle revoir le grade actuel des Ascom déjà en poste par une promotion vers une bande D au vu du niveau de compétences déjà acquises sur le poste.

Sachant que les ASCOM actuels toujours en niveau C réalisent le même travail que les D, et remplacent également ces derniers pendant leurs absences.

Réponse 10

Cette réclamation sera bien prise en compte dans la grille métier relative aux métiers d'ASCOM de l'Accord de Reconnaissance des Compétences et des Qualifications (ARCQ). Toutefois, la promotion sur un niveau supérieur doit être envisagée en accord avec le manager, ainsi qu'avec l'investissement professionnel et la posture du salarié. La période des EI 2018 étant bientôt terminée, ce point a donc certainement été évoqué entre les managers et les ASCOMs concernés.

La DRH effectue, suite aux EI, une analyse de ceux-ci, (dont les projets d'évolutions) pour effectuer ensuite un plan de promotions semestriel (courant juin en général), en cohérence avec ces EI.

L'ensemble des salariés pourront vérifier ce point en juin pour le S1 18 et probablement en novembre 2018 (le plan de promotions du S2)

Question 11

Les fiches de postes concernant le nouvel accord de Reconnaissance des compétences n'étant pas encore faites pour chaque poste, peut-on compter avoir des promotions sur le premier semestre avec l'ancien système de promotion ?

Réponse 11

Oui, bien entendu : voir réponse à la question 10.

L'AE s'engage par ailleurs à poursuivre les efforts de communication sur les promotions réalisées. Pour rappel, un article a déjà été réalisé dans les Essentielles de l'AE de janvier 2018.

Question 12

Pouvez-vous nous fournir le périmètre d'action ou cahier des charges par sous-traitant, selon leur périmètre d'action, concernant les commandes traitées par les RAC ?

Réponse 12

Les partenaires sous-traitants ont bénéficié des mêmes formations que les RAC et interviennent également sur le pilotage de l'intervention en mode full RAC. ARVATO sur le périmètre RAC1 et RAC2 ARMATIS sur le périmètre RAC2 intégration PROSERVIA et ACTICALL sur le périmètre RAC3.

Les périmètres respectifs seront présentés par les managers.

Question 13

En interne qui pilote les sous-traitants ? Qui contacter quand une commande traitée par un RAC sous-traitant, n'est pas traitée correctement et que celle-ci nous revient en escalade ?

Réponse 13

Pour ce type de besoin, il vous est possible de faire un CIRRUS.

Question 14

Un salarié actuellement en Niveau C sur son poste donc n'ayant pas le rôle de référent sur son poste, peut-il refuser de former les nouveaux arrivants qui sont recrutés ? Ou peut-il être envisagé de promouvoir le salarié vers une bande D, sous-entendu avec une position de référent sur son métier ?

Réponse 14

Nous sommes et serons tous amenés à avoir des questions lors de notre montée en compétences sur une offre et/ou notre domaine de compétences.

Il faut distinguer formation, type « en présentiel » sur plusieurs jours, généralement réalisée par les équipes soutiens formateurs, et la montée en compétences au quotidien qui est très souvent prise en charge par des collègues en fonction de leurs expertises.

Naturellement, pour le salarié qui apporte son savoir, tant savoir-faire que savoir-être, cette attitude est bénéfique et lui apporte de nouvelles compétences, en particulier la posture collaborative. Celle-ci sera naturellement valorisée par son manager et toujours portée au crédit du salarié formateur. Néanmoins, cette compétence ne signifie pas automatiquement une promotion au niveau supérieur et cela ne peut être perçu comme une condition en tant que tel.

Question 15

Concernant la question 25 de la réunion DP du 15 février, Avez-vous une réponse à cette question ? où en sommes-nous dans l'harmonisation des heures supplémentaires entre le CP de Lille et le CP de Paris ?

Réponse 15

Nous sommes en attentes de confirmation de cette affirmation par le CSE de Paris. Naturellement nous reviendrons vers vous après avoir vérifié ces différences et en avoir compris le sens, comme nous nous y sommes engagés.

Question 16

Pour tous les sites de l'AE, est-il possible de mettre à jour les informations concernant la liste des secouristes, la liste de guides files et serre files, le préventeur, ainsi que le règlement intérieur ?

Peut-on compter sur cette mise à jour avant la prochaine réunion DP?

Réponse 16

Naturellement oui. Cela sera affiché sur les sites en plus du nouveau piazza qui sera présenté à l'ensemble des salariés de l'AE.

Question 17

Le préventeur, peut-il faire un rappel sur les notions de sécurité et d'hygiène sur l'ensemble des sites de l'AE en réunion d'équipe ?

Réponse 17

Pour information, des points réguliers sont effectués avec les managers qui déclinent l'information vers leurs équipes (Les derniers en date étaient sur les lois travail et la déclinaison chez Orange des nouveautés concernant les visites médicales).

2 quizz en 2017, le dernier sur les fondamentaux de SST, ont été présentés aux managers lors des calls des 16 et 17 novembre 2017. Ils ont été diffusés le 12 décembre à l'ensemble des salariés de l'AE. Certains l'ont fait en réunion d'équipe. Dans le cadre du Plan Annuel de Prévention des Risques 2017 validé par les élus du CHSCT, des réunions d'expression et d'échange ont été organisées. Toutes les équipes de l'AENF y ont participé et le préventeur en a animé une grande partie. Des push-mails réguliers de prévention sont envoyés à l'ensemble des salariés : à titre d'exemple, celui sur les risques routiers de la conduite hivernale...

Enfin, tous les nouveaux arrivants se voient remettre un livret d'accueil et présenter les fondamentaux en matière de SST.

Nous serons très attentifs à ce que le relais managérial soit bien réalisé sur l'ensemble des sites de l'AE.

Question 18

Sur les différents sites de l'AE NDF nous trouvons la présence d'extincteurs, à eau, à poudre....personne au niveau du personnel n'est formé à l'utilisation de ceux-ci, ni à l'usage de ceux-ci en fonction du type de feu .Une formation est-elle envisageable ? Si oui dans quel délai et pour combien de personnes ?

Réponse 18

Cette formation était auparavant mutualisée et pilotée par le service prévention des UI. L'AE n'a jamais commandé ce type de formation.

Après renseignements, une prochaine formation est prévue à Amiens le 13 juin 2018.

Ce sujet sera abordé dans les points divers lors du prochain CHSCT du 13 avril 2018, nous aurons obtenu plus d'informations d'ici là.

Question 19

Concernant les panneaux d'affichage syndicaux sur le site de Boitelle, est-il envisageable de faire installer de nouveaux panneaux afin de remplacer ceux existants hors d'usage, ainsi que de prévoir de nouveaux endroits.

Voici le type de panneau présent à la DO.

**Réponse 19**

Pour ce qui concerne les panneaux hors d'usage, vous pouvez faire une demande de remplacement via E facilities.

Pour les autres panneaux, ou pour la détermination de nouveaux emplacements, la RRS propose d'organiser une visite en présence d'élus du site (1 ou plus), du GSSO et de la RRH de Boitelle, afin de déterminer ensemble les emplacements les plus appropriés et autorisés à l'affichage.

Question 20

Pouvez-vous prévoir des panneaux d'affichage dans les salles de PAUSE pour l'information lié au CE et un affichage libre à Boitelle ?

Réponse 20

C'est envisageable dans l'une des salles de pause, en fonction des coûts associés, et s'il s'agit bien des activités sociales et loisirs du CE.

Cela peut s'inscrire dans la visite qui sera prévue : voir réponse 19

Question 21

Le mobilier dans les salles de pauses Delivery second étage à Boitelle n'est pas suffisant. Peut-on avoir deux tables supplémentaires et 8 chaises ou tabourets ?

Réponse 21

N'est-il pas possible de regarder en interne, au sein du bâtiment, par exemple au 1^{er} étage, dans les bureaux libérés dernièrement ?

Il est aussi possible de faire une demande par e-facilities si aucun matériel satisfaisant n'a été trouvé dans les salles et bureaux libérés.

Question 22

C'est la même question depuis trois mois, nous vous la repons.

Au sujet de la charge de travail au niveau du département DELIVERY et ACE, quelles sont les actions mises en place depuis ?

Réponse 22

Cette question ou remarque est trop générale. Les situations sont différentes entre les métiers ACE et Delivery, et sur ces 3 derniers mois la situation a évolué.

Cependant, nous avons recruté en interne et en externe depuis ce début d'année et nous continuons à le faire avec une grande opération Portes Ouvertes à Boitelle sur nos métiers de RAC/CP et TSC.

Enfin, nous activons la sous-traitance quand c'est nécessaire.

Question 23

Peut-on avoir une communication sur le jour de présence de la RH de proximité et de l'assistant(e) social(e) sur chacun des sites de l'AE et le nom de celle-ci par site, et le lieu de sa permanence.

Réponse 23

Globalement, les 4 RRH sont en proximité sur les sites les jeudis.

La RRH couvrant le périmètre de Béthune a aussi le site d'Amiens. Nous pouvons envisager un jeudi sur deux (en fonction aussi des contraintes du calendrier relations sociales, certaines réunions étant programmées le jeudi) mais cela nécessite au-delà de la présence de définir le besoin des salariées : entretiens relatifs au projet professionnel, intervention en réunion d'équipes, entretien de recrutement...

Pour rappel, les RRH ne sont pas en doublon avec les activités du CSRH (paie, congés, et tout type d'informations disponible sur anoo).

Afin d'organiser au mieux les présences des RRH nous pourrions convenir que les salariées échangent en amont avec leur RRH, par mail par exemple ou téléphone. Cela permettrait à celle-ci de préparer et de répondre rapidement par téléphone et ou de renforcer par une autre journée dans la semaine la proximité sur Béthune si besoin.

Concernant les visites de l'assistant social en charge ponctuellement sur le périmètre de Béthune, il est prévu une visite le 3 avril, il sera accompagné de la RRH.

A l'identique ce dernier est disponible par mail et téléphone et peut se déplacer rapidement si cela est nécessaire.

Question 24

Afin d'aider l'intégration des nouveaux arrivants sur nos différents lieux de travail, pouvez-vous afficher sur l'ensemble des sites les coordonnées des personnes en responsabilité

(assistante sociale, préventeur, RH, responsable du bâtiment).

Réponse 24

Oui, l'information sera visible sur le piazza RH de l'agence et sur les panneaux « Direction » sur nos sites de l'AE. Il est à noter que l'affichage digital sera de plus en plus privilégié par la Direction de l'AE.

Question 25

Où en est-on sur la mise à disposition des bureaux de la CFE/CGC DP et DS sur les différents sites de l'AE ?

Réponse 25

Le bureau DP au MAC a été mis à disposition et équipé (7^{ème} étage). Des espaces sont aussi disponibles sur les sites distants, certains sont mutualisés (locaux de différentes OS à la DO rue Trémière à Villeneuve d'Ascq par exemple). Si des locaux sont souhaités, sur un site bien précis par exemple, il convient d'en parler en premier lieu à la RRS, afin que l'emplacement de celui-ci réponde au mieux aux besoins de l'OS concernée.

Question 26

En cas de pic de pollution sur la métropole Lilloise, l'accès au télétravail est-il envisageable ?

Réponse 26

Cela est envisageable sous réserve que l'activité le permette et avec l'accord managérial.

Dans le cas contraire, les congés, JTL, sont naturellement validés.

N'oublions pas également que le train ou l'usage des 2 roues propres est fortement recommandé en cas de pic de pollution lorsque c'est possible.

Question 27

Pourquoi les soutiens Chargés de Production de NDF ne sont-ils pas considérés comme des experts comme à Paris malgré le traitement des dossiers OSM et complexes ?

Le problème ne nous semble pas dépendre des grilles de qualification.

Pour rappel la question 32 du 15 février 2018

Question 32

Dans le cadre du nouvel accord, on parle de deux bandes par métier concernant les soutiens, est-ce que cela veut dire que pour les soutiens les bandes seront DBIS et E ?

Réponse 32 Les grilles ne sont pas connues à ce jour pour vous répondre précisément.

Réponse 27

Les grilles métiers dans le cadre de l'Accord Reconnaissance des Compétences seront nationales et non par UO.

Les CP (Chargés de Production) de l'AE et ceux du CSE Paris dans votre question seront donc évalués sur le même référentiel de compétences.

Question 28

Pouvez-vous rappeler à certain manager de Boitelle de communiquer sur leur remplacement lors de leur absence

Réponse 28

Oui, cela sera fait.

Question 29

il a été évoqué dans d'autres réunions DP le fait que sur le site de Boitelle, au niveau du

département DELIVERY que les conditions de travail étaient bruyantes, et s'il était possible comme pour le département ACE d'avoir de la moquette au sol afin de réduire le niveau sonore et être en phase avec la charte orange sur les conditions de travail sur les plateaux. Ou en est la réflexion sur ce sujet ?

Réponse 29

Une réflexion sur différents scénarios d'occupation des sols à Boitelle est en cours. La moquette ne sera en conséquence pas installée dans l'immédiat.

Question 30

La réponse à la question 23 du 15 février 2018 ne nous convient pas.

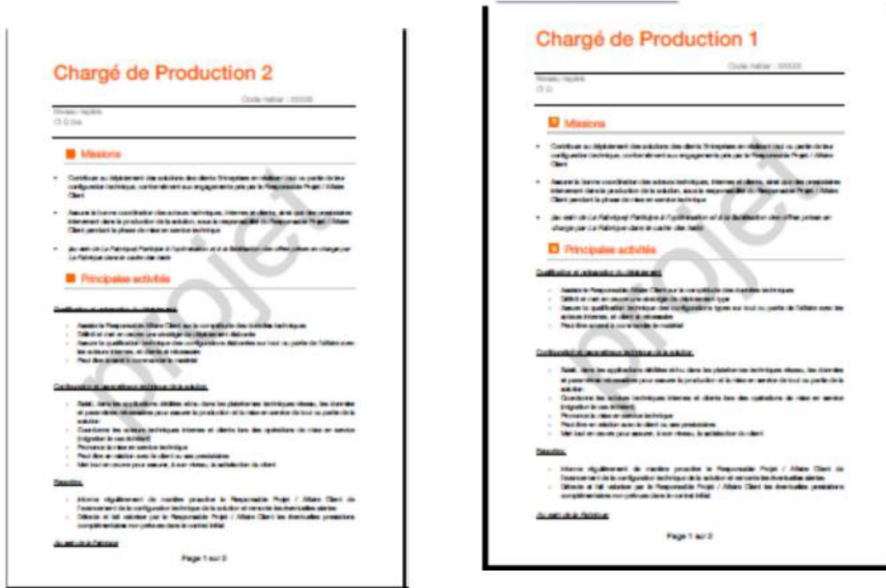
Question 23

Pole pilotage Ace mis en place fin novembre 2017.

Une fiche de poste a-t-elle été définie ?

Réponse 23 une fiche de poste a été définie.

Veuillez trouver ci-dessous les fiches de postes dans les EI pour les CP



Merci de prendre note que ce sont des fiches de postes projets

Lors des différents EI les salariés ont demandés à leur manager la fiche de poste concernant le métiers (RAC1 RCA2 RCA 3 CP1 CP2 PEPS C4P, Référents, Pilotage), Ils ne l'ont pas eu.

Pouvez-vous nous les communiquer ?





Réponse 30

Le responsable de Département ACE indique que les salariés du pôle pilotage ont bien leurs fiches de poste.

Côté Delivery, les descriptions de poste son réalisées et communiquées dans ce compte-rendu.

Avec l'ARCQ (Accord Reconnaissance des Compétence et des Qualifications), le contenu de ces fiches sera amené à évoluer.

Chaque fiche doit être personnalisée et actualisée dans les EI pour chacun. Il s'agit d'ajustements, correspondant par exemple à des missions complémentaires.

 20160113 |  20160113 |  20160113 |  20150504_delivery_f |  20150504_delivery_f
Détails_fiche_metier | Détails_fiche_metier | Détails_fiche_metier | fiche_metier_charge | fiche_metier_charge |



Fiche metier Chargé
C4P 04032016-V2.do

Question 31

Pouvez-vous faire un rappel sur la règle des heures supplémentaires.

Réponse 31

Vous retrouvez les informations complètes sur les règles de gestion des Heures supplémentaires sur anoo (lien ci-dessous) :

<https://portailrh.sso.infra.ftgroup/temps-de-travail-conges/temps-de-travail/heures-supplementaires>

Question 32

Pour les personnes (ACE DELIVERY) du site de Boitelle devant faire l'horaire 9H 18H, est-il envisageable de pouvoir se garer dans l'enceinte de la cour de Boitelle ? sachant que le parking en schiste est saturé dès 7H15 ?

Réponse 32

En raison du nombre très restreint de places disponibles dans l'enceinte du site, ces places sont réservées :

- aux techniciens d'intervention de l'environnement technique. Ils ont besoin d'accéder rapidement au site pour récupérer des équipements et cartes nécessaires à leurs interventions toujours urgentes,

- et aux collaborateurs venant ponctuellement et utilisant des véhicules Orange.

De plus, pour des raisons de sécurité, le site de Boitelle étant un site stratégique, l'accès à la cour pour les véhicules particuliers est interdit, sauf autorisation exceptionnelle donnée par le DSSO.

Question 33

Pouvons-nous avoir plus d'explications concernant la journée découverte du 29 mars 2018 prévu à Boitelle ?

(Organisation, et le nom des ambassadeurs)

Réponse 33

Cette journée se tient le 29 mars, de 9H à 13H, sur le site de Boitelle, en salle Framboise.

Ses objectifs sont :

- promouvoir nos métiers du service

- staffer les postes à pourvoir

- alimenter notre vivier



jpo t1 2018.pptx

Il s'agit d'une journée « Portes ouvertes » destinée à mettre en valeurs nos métiers de RAC, CP, TSC, RSC sur Boitelle. Nous souhaitons ainsi développer des vocations

après de nos collègues hors AE afin de préparer des projets professionnels et, nous l'espérons, des futurs recrutements au sein des Directions Delivery et ACE. Cette journée du 29 mars est donc importante pour nous tous. Celle-ci peut aussi permettre à nos propres salariés de l'AE de mieux connaître les métiers de leurs propres collègues (cf. souhaits de mobilité identifiés dans les EI). Pour rappel cette demande de permettre de faire découvrir nos métiers (CP, RAC C4P, TSC, SM...) émane des salariés du site de Boitelle.

Le DRH est intervenu suite à la demande des managers dans la réunion commune des TSC sur Boitelle. La démarche a été collectivement envisagée à ce moment-là. Naturellement, cette journée « portes ouvertes » concerne bien l'ensemble des métiers de Boitelle. L'ensemble des salariés volontaires sont les bienvenus et nous ne pouvons que nous féliciter de cette démarche. Les salariés sont les meilleurs promoteurs de leur métier. Côté ACE, les ambassadeurs sont Florian Fusco, Sandrine Dubois et Cédric Behar.

Question 34

Le panneau d'affichage du 4ème étage au MAC est situé dans les locaux de l'AGPROPME. Pouvez-vous le déplacer sur les bureaux de l'AE ?

Réponse 34

Oui, nous allons prendre en charge la demande sur e-facilities.

Pour gagner du temps nous vous invitons la prochaine fois à effectuer cette demande directement sur e-facilities.

VOS REPRESENTANTS AE NORD DE FRANCE



Emmanuel ANGLO

Jean-Claude CATALAN

Alain LECLERE

Marc LEPIN

Corinne OURIAGLHI

Virginie PODEVIN

François-Xavier SALENGRO

Retrouvez ce compte-rendu et les publications de votre établissement : <https://www.cfecgc-orange.org/fonctions-support-et-finances/>

cadres ou pas, vous pouvez compter sur nous !



www.cfecgc-orange.org
abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
tous vos contacts : bit.ly/annuaireCFECCG

